

État des dons patriotiques en habillement et charpie et de deux cavaliers montés et équipés par la société populaire de Besançon, lors de la séance du 10 ventôse an II (28 février 1794)

Citer ce document / Cite this document :

État des dons patriotiques en habillement et charpie et de deux cavaliers montés et équipés par la société populaire de Besançon, lors de la séance du 10 ventôse an II (28 février 1794). In: Tome LXXXV - du 26 pluviôse au 12 ventôse an II (14 février au 2 mars 1794) p. 559;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1964_num_85_1_32774_t1_0559_0000_2

Fichier pdf généré le 15/05/2023

cinq hôpitaux, qui en renferment plus de cinq mille. Chaque nuit nombre de ces citoyennes se sont chargées de les veiller, de leur administrer les bouillons, les remèdes et les boissons. Et plusieurs, déjà victimes de leur patriotisme, ont succombé dans les maladies que le méphitisme leur avoit occasionnées.

Nous ne te parlerons point du dévouement d'une autre partie de ces citoyennes et de citoyens zélés amateurs de théâtre qui depuis dix mois ont constamment employé leur temps et leurs veilles à l'étude de pièces dont les représentations répétées deux fois par décade, ont été consacrées partie au soulagement des pères, mères, femmes et enfans de nos braves défenseurs et partie au profit des pauvres.

Tu verras également dans l'état joint à cette lettre, un nombre assez considérable d'effets que les habitants d'un petit canton de noire département vient de nous faire parvenir et destiné pour nos armées et nos hôpitaux.

C'est moins pour montrer le zèle de nos concitoyens que pour encourager les bons patriotes à suivre notre exemple, que nous t'invitons à en faire faire mention au bulletin de la Convention. S. et F. ».

Les membres composant les comités de correspondance et de surveillance de la société.

MÉNÉTRIÉRIER, PETITVIGNET, PERTUISIER (*secrét.*).

RAINQUEL (*présid.*), CHARLES,

DELCEY (*secrét. g^{re}*).

[Etat des dons. 14 plur. II]

574 chemises, 434 paires de guêtres, 144 paires de bas, 31 habits, 19 vestes, 39 culottes, 64 pantalons, 21 gilets, 57 cols. Un armement et équipement complet d'un grenadier estimé 800 liv. Plusieurs quintaux de charpie remis aux hôpitaux. Ces effets ont été envoyés aux armées du Rhin en 1793 (vieux style).

Suit l'état des effets existans à la Sté popul. et montagnarde de Besançon et qui sont à la disposition du comité des subsistances et approvisionnement des armées. Savoir :

909 chemises, 17 draps de lit, 45 paires de souliers, 66 paires de bas, 50 cols, 200 livres de charpie, 100 livres de linge pour charpie, 2 cavaliers équipés, armés et montés, prêts à partir.

Indépendamment des effets ci-contre, il y a encore plusieurs habits, vestes, culottes, guêtres, chaussons, bonnets de police et de nuit, mouchoirs, gants, etc.

On ne comprend point dans cet état, quantité d'autres effets, de toute espèce, qui ont été délivrés journellement, à des militaires, malades ou blessés, venant des armées ou des hôpitaux, qui avoient perdu leurs effets ou qui étoient dans le besoin.

[Mêmes signatures que ci-dessus.]

Et le 16 dud. mois de pluviôse, le citoyen Proudhon, juge de paix du canton de Nods, district d'Ornans, départ. du Doubs, a remis à la société de la part des habitans de son canton les effets ci-après, savoir :

698 chemises, 50 paires de draps de lit, 24 taies de traversin, 23 sacs, 9 coiffes de nuit, 1 tablier de toile, 300 livres de charpie.

Ces effets sont également à la disposition du comité des subsistances et approvisionnement.

33

La société populaire de Boulogne-sur-Mer envoie son procès-verbal, pour mettre la Convention à même de juger les sentimens des citoyens de cette commune, qui applaudissent aux principes de Barère dans son discours sur les propositions de paix faites par les tyrans et soutenues par les modérés.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

La société populaire de Boulogne-sur-Mer envoie l'extrait du discours du citoyen Guignon, dans lequel il combat les propositions des tyrans coalisés, disant que les modérés seuls peuvent adhérer à la paix, mais que les révolutionnaires dont l'existence est inséparable de l'amour de la patrie, doivent jurer qu'elle ne peut avoir lieu que lorsque la Convention nationale aura jugé qu'elle peut être accordée. La société et les tribunes ont accueilli cette motion aux cris mille fois répétés de *Vive la Montagne* ! (2)

34

Le club national de Bordeaux après avoir rappelé tous les plans de trahison, de dévastation, employés par les Anglais, à l'instigation de l'exécrable ministre de George, en demande la vengeance la plus éclatante. Que l'Angleterre soit libre, ou qu'elle soit détruite : tel est le vœu des citoyens de Bordeaux.

(Applaudissemens.)

Mention honorable, insertion au bulletin (3).

[Bordeaux, 21 niv. II] (4)

« Citoyens représentans,

Toulon, cette ville rebelle, est donc tombée sous l'effort des Français. Le crime l'avait livrée, la vertu l'a reconquise; et le féroce Anglais n'emporte, pour prix de ses forfaits, que la honte d'avoir échoué, et cette leçon terrible pour les despotes, que leurs esclaves, quelle que soit leur bravoure, doivent le céder au courage des hommes libres. L'Anglais fuit, il abandonne Toulon, il croit échapper au châtimement que ses crimes appellent sur sa tête. Vain espoir ! Nous entendons les cris plaintifs des patriotes égorgés dans cette ville infâme; nous voyons les mânes de Pierre Bayle nous demander vengeance des attentats commis sur la Représentation nationale. C'est le Peuple français tout entier qu'il a voulu insulter, outrager, avilir; c'est par lui que la France a vu s'allumer dans son sein les torches de la guerre civile; que le Français a été forcé d'immoler le Français; qu'il a fallu porter le fer

(1) P.V., XXXII, 324.

(2) Bⁱⁿ, 10 vent.; J. univ., n° 1559.

(3) P.V., XXXII, 324. Minute du p.-v. (C 295, pl. 987, p. 17).

(4) Broch. impr., 6 p., chez Moreau, à Bordeaux (C. 295, pl. 987, p. 17). Mention dans J. univ., n° 1559; Bⁱⁿ, 10 vent.; Audit. nat., n° 525. Mention dans M.U., XXXVII, 171; J. Paris, n° 425; Ann. patr., n° 424.